



LICENCE ULM 2021

La Fédération est à vos côtés !

POURQUOI LA LICENCE ?

- Pour participer au développement d'une aviation sportive et de loisir accessible, riche et innovante basée sur la responsabilité, portée par la liberté.
- Pour promouvoir la réglementation ULM en France et en Europe. Le système déclaratif, la diversité et l'unité des 6 classes.
- Pour promouvoir la sécurité des vols et la formation sans augmenter la contrainte réglementaire.
- Pour soutenir la pratique sportive.
- Pour participer au développement de la vie fédérale, en aidant les clubs, les structures, les instructeurs, les bases ULM, les élus sur les terrains, dans les régions et au niveau national, les salariés du Siège, qui sont toutes et tous quotidiennement au service de notre passion.
- Pour pérenniser les relations avec nos partenaires.
- Pour faire découvrir notre passion au grand public.
- Pour accéder à des produits d'assurances compétitifs et adaptés à nos besoins, conçus par des pilotes pour les pilotes.
- Pour bénéficier des aides fédérales.

POUR ACCÉDER À



- *Un accompagnement juridique personnalisé*
- *Des garanties adaptées pour vos assurances*
- *Une gestion simplifiée du questionnaire médical*
- *L'actualité ULM avec la lettre d'information, deux fois par mois par courriel*
- *Réception des flashes-infos sécurité envoyés par le Pôle sécurité des vols*
- *La revue fédérale trimestrielle ULM Info*

LA FÉDÉRATION VOUS ACCOMPAGNE

- Opération Remise en Vol de 60 € (+de 1800 ReV en 2020).
- Aide jeune pilote (400€ + 150€ avec BIA).
- Passeport jeune (150€).
- Aide instructeur bénévole club (1500€).
- Stage ENAC.
- Subvention achat parachute de secours (1200 €).
- Subvention reconditionnement parachute de secours (500 €).
- Kit sécurité terrain à 150€
- Aide BIA (40€ par vol)..

NOUVEAUTÉ 2021

- Parrainage fédéral.
- Campagne aide structure 2021.

TARIFS LICENCE 2021


- La licence comprend l'assurance protection juridique et le magazine fédéral ULM-Info.
- Si vous souhaitez soutenir la Fédération vous pouvez souscrire la licence "sympathisant" sans être élève ou pilote.

LICENCE	Tarifs SAISON 2021 (incluant une assurance protection juridique et la revue ULM Info)
+ de 25 ans	78,00 €
- de 25 ans	50,20 €
Sympathisant	+ de 25 ans : 40,50 € - de 25 ans : 25,30 €



La première année de licence est offerte aux nouveaux licenciés de moins de 25 ans et à toutes les nouvelles licenciées !

COMMENT SOUSCRIRE UNE LICENCE ?

- Se rendre sur le site de la Fédération www.ffplum.fr > dans **l'espace licencié** →
- Vous pouvez **regarder le tuto spécial licence** sur la chaîne Youtube de la Fédération  > tapez **FFPLUM** > **LICENCE 2021** →
- Vous pouvez également **remplir une version papier disponible au format pdf** sur le site ou auprès de la Fédération, si vous en faites la demande. →



MÉDICAL EN DÉTAIL

- **Pour une première licence ou une interruption supérieure à un an,** vous devez fournir un **Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'ULM obtenu auprès d'un médecin généraliste datant de moins d'un an.**

Le modèle type est téléchargeable sur le site de la Fédération. →

Pour les pilotes venant de l'avion, un certificat en cours de validité suffit.

- **Pour un renouvellement,** vous devrez cocher la case attestant que vous avez répondu **par la négative** à l'ensemble des questions du QS-Sport (Cerfa) dont vous aurez pris connaissance.
- En cas de réponse positive, vous devrez fournir un certificat médical de non contre-indication.
- **Compétition :** le certificat médical de non contre-indication reste obligatoire chaque année.



POURQUOI ET COMMENT S'ASSURER ?

La Fédération Française d'ULM, Mandataire d'Intermédiaire d'Assurance depuis octobre 2018, pérennise ses relations de confiance en renouvelant son partenariat avec son courtier Air Courtage et Axa XL, assureur français reconnu dans le milieu de l'aviation légère.

VOTRE PROTECTION JURIDIQUE

Dans un contexte de protection des pratiques ULM, la Fédération Française d'ULM offre différentes possibilités d'assistance juridique :

- Écoute et prise en charge du problème par la FFPLUM
- Accompagnement juridique par notre partenaire CFDP
- Prise en charge partielle ou totale des frais d'expertise, d'avocat et de procédure.
- Lorsque l'intérêt général ou particulier de la pratique ULM est impacté, mobilisation du Bureau Directeur

LES CAS LES PLUS FRÉQUENTS

Instructeur toutes classes

Nous vous recommandons la **Responsabilité Civile (RC) Utilisateur spéciale instructeur**, avec par ailleurs une Individuelle Accident (IA).

273€

Choisissez la meilleure couverture pour vous et vos élèves.

Instructeur Paramoteur

Une **RC Utilisateur spéciale > vous est dédiée.**

Nous vous recommandons également une IA >

161€

IA à partir de 37€

Dirigeant

Vous bénéficiez gratuitement et automatiquement de la RC Terrestre, la RC Groupement sportif et la RC Dirigeant.

Pilote sur machine du club

Vous n'êtes pas propriétaire, vous volez sur une machine qui doit être assurée par ailleurs par le club ou la structure ; **nous vous recommandons de souscrire une IA.**

Pilote propriétaire

Pour votre Responsabilité Civile, vous avez le choix entre la **RC Utilisateur** et la **RC Aéronef** ; nous vous recommandons par ailleurs une **IA.**

Si vous ne volez pas ou que vous souhaitez souscrire votre RC plus tard dans l'année, nous vous recommandons de souscrire la **RC aéronef en stationnement >**

10€

Nous proposons par ailleurs pour votre aéronef, une **Garantie Casse au repos en tous lieux.**

NOUVEAUTÉ 2021

La RC Point Fixe sans roulage >

30€

La FFPLUM a pris la décision de créer un fonds de solidarité et compensation Assurances permettant d'atténuer la hausse du tarif en Responsabilité Civile (24 % au lieu de 30 %).

Attention : il ne s'agit ici que d'indications et des cas les plus usuels !

Pour des renseignements complémentaires > www.ffplum.fr

Contactez la Fédération !

TARIFS ASSURANCES 2021

Responsabilité Civile (RC) Utilisateur

Cette garantie RC Utilisateur est attachée au Pilote et permet de garantir les dommages occasionnés aux tiers quel que soit l'ULM piloté, dès lors que cet ULM est immatriculé en France ou dans un pays limitrophe à la France, à l'exception des principautés d'Andorre et de Monaco. Ces tarifs tiennent compte de la participation du Fonds de Solidarité et de Compensation Assurances.

Période de souscription	Toutes Classes d'ULM					Paramoteur • Classe 1 UNIQUEMENT				
	Monoplace		Biplace		Instructeur *	Monoplace		Biplace		Instructeur *
	Avec * parachute	Sans parachute	Avec * parachute	Sans parachute		Avec * parachute	Sans parachute	Avec * parachute	Sans parachute	
Janv. à Mars	53 €	60 €	335 €	373 €	273 €	21 €	24 €	229 €	255 €	161 €
Avril à Juin	48 €	54 €	301 €	336 €	246 €	19 €	21 €	206 €	230 €	145 €
Juil. à Sept.	43 €	48 €	268 €	299 €	218 €	17 €	19 €	184 €	204 €	131 €
Oct. à Déc.	37 €	42 €	234 €	261 €	191 €	15 €	16 €	161 €	179 €	113 €

* le tarif avec parachute est applicable uniquement aux propriétaires d'ULM ayant coché la case "équipé d'un parachute de secours"

** RAPPEL : Pour que cette garantie vous soit acquise, il est OBLIGATOIRE que vos élèves soient licenciés à la FFPLUM dès le début de leur formation.

Individuelle Accident (IA) Pilote

Ces tarifs incluent l'assistance rapatriement pilote et la participation au Fonds de Solidarité et de Compensation Assurances. Cette garantie est recommandée pour garantir vos propres dommages corporels, que vous soyez Pilote, Elève-pilote ou Instructeur.

Capital	Pilote
10 000 €	37 €
30 000 €	74 €
50 000 €	100 €
75 000 €	189 €
100 000 €	380 €
150 000 €	496 €
200 000 €	659 €

Individuelle Accident (IA) Passager

Ces tarifs incluent l'assistance rapatriement passager et la participation au Fonds de Solidarité et de Compensation Assurances. Cette garantie est recommandée pour garantir les dommages corporels que votre passager pourrait subir : elle permet au pilote biplaceur de souscrire une garantie supplémentaire pour son passager sans désignation préalable.

Capital	Passager
10 000 €	37 €
30 000 €	74 €

Responsabilité Civile (RC) Aéronef

Tarif applicable pour chaque ULM. Ces garanties ne concernent que les propriétaires d'ULM. La RC Aéronef est attachée à un ULM et permet de garantir les dommages occasionnés par cet ULM, aux tiers dès lors que les pilotes, élèves-pilotes et pilotes instructeurs sont licenciés à la FFPLUM. Les dommages matériels à l'aéronef demeurent toujours exclus.

Ces tarifs tiennent compte de la participation du Fonds de Solidarité et de Compensation Assurances.

Période de souscription	Monoplace	
	Avec parachute	Sans parachute
Janv. à Mars	363 €	403 €
Avril à Juin	327 €	363 €
Juil. à Sept.	291 €	322 €
Oct. à Déc.	254 €	282 €

Période de souscription	Biplace	
	Avec parachute	Sans parachute
Janv. à Mars	789 €	877 €
Avril à Juin	710 €	789 €
Juil. à Sept.	631 €	701 €
Oct. à Déc.	552 €	614 €

Responsabilité Civile (RC) Aéronef en stationnement

10 € par ULM
Toutes classes d'ULM monoplace ou biplace

Cette garantie concerne les propriétaires qui ne volent pas et qui n'ont pas souscrit de RC utilisateur ou de RC aéronef. Elle permet de garantir les dommages occasionnés aux tiers lorsque l'ULM désigné est au repos, en stationnement, moteur à l'arrêt. Les dommages matériels à l'aéronef demeurent toujours exclus.

Responsabilité Civile (RC) Aéronef en stationnement

30 € par ULM
Toutes classes d'ULM monoplace ou biplace

+ Option point fixe sans roulage

Elle permet de garantir aussi les dommages occasionnés aux tiers lorsque l'ULM désigné est en point fixe, moteur tournant (roulage exclu). Pour des raisons de sécurité, le point fixe doit être effectué à l'extérieur de tout bâtiment et à bonne distance d'autres appareils éventuels.

1 SEUL CHOIX POSSIBLE POUR CES DEUX RC AERONEF EN STATIONNEMENT

Si vous optez pour une RC Utilisateur ou Aéronef en cours d'année, la garantie RC Aéronef en stationnement et l'option point fixe sans roulage, si souscrite, seront déduites du montant à régler.

Garantie Casse Aéronef au repos en tous lieux

Elle garantit les dommages matériels accidentels que votre ULM pourrait subir lorsqu'il est stationné au sol, moteur arrêté, en tous lieux.

Cette garantie est réservée aux propriétaires de Pendulaires, Multiaxes, Autogires et Hélicoptères ULM identifiés en France, ayant souscrit une assurance RC Utilisateur ou RC Aéronef auprès de la FFPLUM.

Exemples de tarifs Pour une valeur de 10 000 € = 141 € pour l'année
Pour une valeur de 40 000 € = 411 € pour l'année

En vous connectant sur <https://ffplum.fr> vous connaîtrez votre tarif personnalisé

La notice d'information est téléchargeable sur www.ffplum.fr et sur votre espace licencié > menu documents



Fédération Française d'ULM

96 bis rue Marc Sangnier - 94700 Maisons-Alfort
01 49 81 74 43 - ffplum@ffplum.org - www.ffplum.fr ORIAS n°18005543



Document non contractuel. Mandataire d'Intermédiaire en Assurances, la Fédération Française d'ULM vous propose des produits d'assurance adaptés à vos besoins en partenariat avec Air Courage Assurances. Inscrit à l'ORIAS n°07 000 679 www.oriass.fr